

NIORT, le 5 mars 2003

R A P P O R T

de l'INSPECTION des INSTALLATIONS CLASSEES

O B J E T : Installations Classées.

Changement d'exploitant. **S.A.S. IMERY'S STRUCTURE**

Carrière de « **Champ des Terres Noires** » sur la commune de **LOUIN** (79600).

REFERENCE : Transmission de Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres en date du 6 Février 2003.

Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres nous a transmis une demande, émanant de la **SAS IMERY'S STRUCTURE** dont le siège social est sis à COLOMIERS (31773), de transfert à son nom de l'autorisation d'exploiter la carrière de « **Champ des Terres Noires** » sur la commune de **LOUIN**, antérieurement exploitée par la Société LES BOISSEAUX MINANGOY. En effet, cette dernière a été absorbée par la société demanderesse à la date du 30 décembre 2002 avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2002.

Cette carrière à ciel ouvert pour l'extraction d'argile a été autorisée par arrêté préfectoral du 26 Mars 1991 pour une durée de 15 ans.

La présente demande de changement d'exploitant a été établie dans les formes édictées par l'article 23-2 du Décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 modifié. Toutefois, les capacités techniques et financières du demandeur manquant au dossier, un complément a été sollicité par courrier du 25 Février 2003. Les renseignements correspondants nous ont été adressés le 4 mars 2003.

L'acte de cautionnement solidaire justifiant les garanties financières est établi au nom du demandeur.

Nous proposons une **suite favorable** à cette demande. Toutefois, conformément à l'article 18 du décret susvisé, la demande de la **SAS IMERY'S STRUCTURE** doit être présentée, pour avis, devant la Commission Départementale des Carrières.

Vu et transmis avec avis conforme
Le Chef de Subdivision,

Fabrice HERVÉ

L'Inspecteur des Installations Classées,

André BEAUDOIN